



0 0 0 2 6 6 9

DECISION

2 8 OCT. 2022

Le Directeur de l'Agence Urbaine d'Oujda,

Vu le Dahir portant Loi n° 1-93-51 du 22 Rebia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les agences urbaines ;

Vu le Décret n° 2-93-67 du 04 Rebia II 1414 (21 septembre 1993) pris pour l'application du Dahir précité ;

Vu le Décret n° 2-17-634 du 11 Joumada II 1439 (28 février 2018) relatif au ressort territorial des Agences Urbaines;

Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine d'Oujda;

Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;

Vu la loi cadre de l'Agence Urbaine d'Oujda au titre de l'exercice 2022 ;

Vu les nécessités de service.

## Décide

**Article 1 :** L'Agence Urbaine d'Oujda organisera un concours pour le recrutement d'un ingénieur d'Etat en sciences de l'information géographique et d'un ingénieur topographe (02 postes cadres supérieurs) :

| Profil   | Nombre de postes | Date du concours |
|--|------------------|------------------|
| Ingénieur d'Etat en sciences de l'information géographique | 01               | 06 décembre 2022 |
| Ingénieur topographe                                       | 01               | 06 décembre 2022 |

**Article 2 :** Le concours est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes:

- Etre de nationalité marocaine ;
- Agé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus;
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en sciences de l'information géographique ;
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur topographe.

**Article 3 :** Toute candidature sera accompagnée:

- D'une demande manuscrite ;
- D'un curriculum vitae détaillé faisant apparaître clairement l'adresse mail et le N° du téléphone personnel, diplômes, expériences professionnelles, ...;
- D'une lettre de motivation pour occuper le poste concerné ;
- D'une copie certifiée conforme des diplômes demandés;

**N.B :** La reconstitution de carrière sera basée uniquement sur les diplômes demandés ainsi que sur l'expérience professionnelle des candidats retenus.

- D'une copie de la CIN ;
- D'une attestation d'équivalence des diplômes étrangers le cas échéant;
- De l'autorisation de l'administration d'origine si le candidat est un fonctionnaire;
- D'attestation(s) de travail ou tout document(s) justifiant(s) l'expérience professionnelle conformément à la réglementation en vigueur. Pour le secteur privé, l'attestation de travail doit être appuyée par les déclarations de cotisations à la CNSS pour la période considérée.

**Article 4 :** Le concours se déroulera comme suit :

Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions indiquées aux articles 2 et 3 ci-dessus et des fiches de postes en annexes.

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour passer le concours conformément à la date figurant à l'article premier de cette décision et qui comprend :

- Une épreuve écrite de trois heures portant sur les missions des postes à occuper, le lieu de déroulement des épreuves écrites sera communiqué aux candidats présélectionnés ;
- Une épreuve orale pour évaluer les compétences techniques des candidats qui ont réussi l'épreuve écrite, la date de déroulement des épreuves orales sera communiquée aux candidats.

Ne sont admis définitivement que les candidats ayant obtenu, à l'issue des épreuves écrites et orales, une note supérieure ou égale à 10/20 dans la limite des postes pourvus.

**Article 5 :** Les dossiers de candidature doivent être déposés ou transmis au plus tard le 15 novembre 2022 à 16h30 soit sous plis fermé au service du personnel de l'AUTO sis au Nouveau quartier administratif Bd Touhami Jilali -Oujda ou déposés par voie électronique (bureau d'ordre digital de cette Agence) via le lien : <https://courrier.gov.ma/virtualbo>

**Article 6 :** Cette décision sera publiée aux sites web suivants :

- [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma);
- [www.auo.org.ma](http://www.auo.org.ma).

**N.B :** Les convocations seront envoyées par email et par téléphone, de ce fait il est obligatoire de mentionner clairement l'adresse mail du candidat et son numéro de téléphone personnel sur son C.V et sur sa demande de candidature.


  
 EL HEBIL Saïd  
 Directeur de l'Agence Urbaine d'Oujda

A